Image not found or type unknown

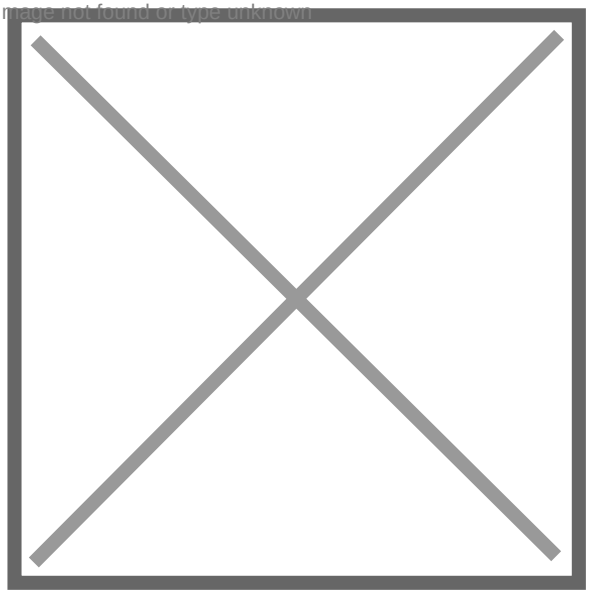

Frais d'entretien ballon d'eau chaude

Par **Myosothiss**, le **07/08/2009** à **18:15**

Bonjour,

Je suis locataire d'un appartement de type F2 depuis 3 ans. Mon agence me retient 6 euros par mois pour

l'entretien de mon ballon d'eau chaude, mais ce ballon d'eau chaude n'a

jamais connu aucun entretien annuel ou autre.

Il m'a même "lâchée" en décembre, le

propriétaire m'a laissée 2 mois sans eau chaude car il n'avait pas les moyens

de me le remplacer.

A quoi servent donc ces 6 euros?

Sont-ils obligatoires?

Lorsque tous les ans je reçois mon augmmentation de loyer, dans mon récapitulatif, je vois mon loyer, mes charges mes ces frais d'entretien cumulus n'apparaissent pas, bizarre...

Je vous remercie par avance.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés